

8.2 Justice

En 2018, 2,3 millions de décisions ont été prises en matière civile et commerciale : 38 % dans les tribunaux de grande instance où le contentieux familial est important, 17 % dans les tribunaux d'instance notamment sur les régimes de protection et le contentieux de l'impayé, et 16 % auprès des juges des enfants.

En matière pénale, 12,3 millions d'amendes forfaitaires majorées ont été prononcées en 2018 et les parquets ont traité 4,2 millions d'affaires. Plus de deux tiers de ces affaires n'ont pu faire l'objet d'une poursuite, le plus souvent parce que l'auteur de l'infraction n'a pas été identifié : 2,3 millions d'affaires traitées ont ainsi été classées pour défaut d'élucidation. La réponse pénale porte donc sur 1,3 million d'affaires poursuivables et a été donnée à près de 90 % d'entre elles. Elle prend trois formes, de la plus légère à la plus lourde : l'alternative aux poursuites (36 % des affaires poursuivables), la composition pénale (5 %), et la poursuite devant le tribunal (47 %).

En 2018, 62 000 majeurs auteurs d'un ou plusieurs délits ont vu leur affaire classée après réussite d'une composition pénale. Pour un peu plus de la moitié d'entre eux, la principale infraction visée relevait du contentieux routier. Seul un auteur sur cinq avait commis plusieurs infractions, alors que cette situation concerne environ la moitié des auteurs jugés au tribunal correctionnel. Les infractions traitées en composition pénale sont aussi de moindre gravité que celles portées devant le tribunal correctionnel. L'amende est ainsi la mesure de composition pénale la plus souvent prononcée.

En 2018, 550 000 condamnations sont prononcées pour crime, délit ou contravention de 5^e classe et inscrites au casier judiciaire national, hors condamnations prononcées par les tribunaux de police. Ces condamnations concernent 460 000 condamnés car une personne peut être condamnée plusieurs fois la même année. En 2018, 65 000 personnes sont dans ce cas, soit 14 % des condamnés. La presque totalité des condamnations sanctionnent un délit. Les infractions à la circulation routière représentent 40 % de ces condamnations, les atteintes aux biens et aux personnes 37 % et les infractions à la législation sur les stupéfiants 12 %. Les condamnations pour crime représentent 0,4 % de l'ensemble des condamnations : 45 % sanctionnent des viols, 33 % des homicides et violences volontaires et 20 % des vols criminels.

Au 1^{er} janvier 2019, 241 900 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire, 66 % sont suivies pour une mesure de milieu ouvert et 34 % sont écrouées en milieu fermé. En 2018, la durée moyenne de la partie ferme des peines d'emprisonnement sanctionnant des délits s'établit à 8,4 mois. Les tribunaux sont plus sévères quand la condamnation sanctionne plusieurs infractions, la durée moyenne est alors plus longue : 10,3 mois dans le cas d'infractions multiples contre 6,1 mois quand la condamnation ne vise qu'une seule infraction.

Au 1^{er} janvier 2019, 20 300 personnes sont écrouées sous le régime de la détention provisoire et 60 900 sont condamnées. La proportion de prévenus parmi les écroués (autour de 25 %) reste stable par rapport à 2017. ■

Définitions

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Prévenu : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Alternative aux poursuites, amende forfaitaire, casier judiciaire, composition pénale, condamnation, contravention, crime, décision-personne, délit, détention provisoire, détenu, écrou, emprisonnement, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, parquet, peine alternative, plainte, procès-verbal, réclusion, réponse pénale, sursis, travail d'intérêt général (TIG) : voir rubrique « Définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Les condamnations – Année 2018 », ministère de la Justice, janvier 2020.
- « La composition pénale, une procédure qui demeure principalement réservée aux contentieux sans victime », *Infostat Justice* n° 174, ministère de la Justice, janvier 2020.
- « Références statistiques justice – Année 2018 », ministère de la Justice, décembre 2019.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité judiciaire en 2018

en milliers de décisions rendues

	2018 (p)	18/17 en %
En matière administrative	252,1	3,8
Conseil d'État	9,6	-5,5
Cours administratives d'appel	32,9	5,0
Tribunaux administratifs	209,6	4,0
En matière civile et commerciale	2 279,5	-12,6
Cour de cassation	21,5	6,0
Cours d'appel	237,5	-4,5
Tribunaux de grande instance (hors commerce, hors incapacité des mineurs)	856,1	-5,6
Tribunaux d'instance	381,6	-40,6
Juges des enfants (assistance éducative)	371,4	1,2
Juridictions commerciales	138,0	-4,8
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	143,9	22,2
Conseils de prud'hommes	129,5	-19,9
En matière pénale^{1,2}	798,9	0,6
Cour de cassation ³	7,7	-3,0
Cours d'appel	105,6	1,3
Cours d'assises	2,9	-10,2
Tribunaux correctionnels	630,6	1,3
Tribunaux de police ⁴
Juges et tribunaux pour enfants	52,2	-8,2
Amendes forfaitaires majorées	12 313,2	-3,2

1. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : Cour de cassation et cours d'appel. 2. Hors tribunaux de police. 3. Hors questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

4. Au 1^{er} juillet 2017 sont entrées en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^e siècle qui suppriment les juridictions de proximité.

Champ : affaires terminées et réglées.

Source : SDSE.

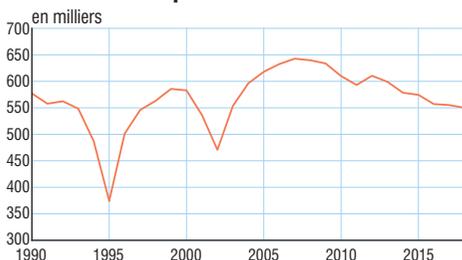
Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2010	2018 (p)
Réclusion criminelle	1 179	1 145	1 078
Peine d'emprisonnement	283 003	300 441	279 844
Emprisonnement ferme	76 786	88 420	101 431
Emprison. avec sursis partiel	22 007	33 684	28 859
Emprison. avec sursis total	184 210	178 337	149 554
Peine d'amende	205 207	212 524	180 712
Peine alternative	63 751	61 481	62 558
dont susp. du permis de conduire	33 319	12 326	6 875
Mesure et sanction éducative	20 547	27 257	22 374
Dispense de peine	9 236	7 144	3 400
Total	582 923	609 992	549 966

Note : les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016.

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2018



Note : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi. Depuis 2016, les condamnations prononcées sont hors tribunaux de police. Pour 2017, le nombre total de peines diffère du nombre total d'infractions car deux condamnations n'ont aucune mesure ou peine associée.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2010	2018 (p)
Atteinte à la personne	110 418	95 597
dont : homicides volontaires	469	448
viols	1 342	1 028
coups et violences volontaires	72 412	59 259
homicides et bless. involontaires	9 670	8 130
dont par conducteur	8 378	7 416
Atteinte aux biens	134 920	112 009
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	117 583	96 900
Matière économique et financière	17 634	12 332
dont : chèques	5 110	2 661
travail illégal	3 572	2 094
Circulation routière et transports	251 462	218 898
dont : défaut d'assurance	23 429	17 605
conduite en état alcoolique	118 773	90 928
conduite sans permis ou malgré suspension	58 391	56 673
grand excès de vitesse ¹	12 367	846
Autres infractions	95 558	111 130
dont stupéfiants ²	48 609	66 768
Total	609 992	549 966

1. Les condamnations prononcées par les tribunaux de police ne sont pas disponibles depuis 2016. 2. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2018 (r)	2019	19/18 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	8 606	9 057	5,2
dont dépenses de personnel	5 425	5 600	3,2
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	528	505	-4,3
Aide juridictionnelle (budget)	472	424	-10,1
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	83 552	86 629	3,7
dont : justice judiciaire	32 507	33 574	3,3
administration pénitentiaire	39 873	41 514	4,1
protection judiciaire de la jeunesse	8 919	9 156	2,7

1. Rapport annuel de performance (RAP) 2018 et loi de finances initiale (LFI) 2019.

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

Au 1 ^{er} janvier	2000	2005	2019
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	187
Places	49 294	50 094	60 151
Personnes écrouées	51 441	59 197	81 250
dont personnes détenues	51 441	58 231	70 059
Condamnés	33 341	39 063	60 907
Prévenus	18 100	20 134	20 343
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	129 784	160 623
Mesures en cours	149 588	137 386	179 408
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	106 224	120 297
Travail d'intérêt général (TIG) ¹	24 962	18 045	35 778
Libérations conditionnelles	4 852	6 865	4 855
Autres mesures	6 275	6 252	18 478

1. Y c. sursis TIG.

Source : Direction de l'Administration pénitentiaire.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard